

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 8 janvier 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Rock Morin et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

Absents : Éric Poiré et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 13 novembre 2006, du 4 décembre 2006 et ceux des sessions du 11 décembre 2006;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 21 048,88 \$;
 - Liste au montant de 43 147,96 \$;
 - Liste au montant de 99 555,27 \$;
 - b) Chèques de paie du mois de décembre 2006 :
 - Paie du 5 décembre 2006 au montant de 16 210,77 \$;
 - Paie du 19 décembre 2006 au montant de 13 554,18 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée de décembre 2006;
7. Octroi du contrat d'huile à chauffage;
8. Dérogations mineures :
 - a) Pierre Boucher
 - b) Aline Lebrun
9. Représentant au sein de la Corporation de développement de Macamic;
10. Formation d'un comité de travail sur l'avenir de la gare;
11. Félicitations pour le brunch du 7 janvier 2007;
12. Rapport des comités;
13. Questions diverses :
 - a) Sécurité des piétons;
14. Période de questions;
15. Information du directeur général;
16. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 13a) et 15 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2007-01-002

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 13 NOVEMBRE 2006, DU 4 DÉCEMBRE 2006 ET CEUX DES SESSIONS DU 11 DÉCEMBRE 2006**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 13 novembre 2006, 4 décembre 2006 et ceux des sessions du 11 décembre 2006 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-003

4 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 21 048,88 \$;
 - Liste au montant de 43 147,96 \$;
 - Liste au montant de 99 555,27 \$;
- b) Chèques de paie du mois de décembre 2006 :
 - Paie du 5 décembre 2006 au montant de 16 210,77 \$;
 - Paie du 19 décembre 2006 au montant de 13 554,18 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de décembre 2006**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de décembre 2006.

2007-01-004

7. **OCTROI DU CONTRAT D'HUILE À CHAUFFAGE**

Soumissions reçues sur invitation : (analysées avec l'escompte fixe)

Produits Pétroliers Harricana	0,040 \$
Pétrolière Bradley	0,046 \$

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La Ville de Macamic octroie le contrat d=approvisionnement d=huile à chauffage à la compagnie Pétrolière Bradley avec une escompte fixe de 0,046 \$ du litre pour une période d=un an, soit du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Adoptée à l=unanimité.

8. Dérogations mineures

2007-01-005

a) DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PIERRE BOUCHER

Considérant qu=aucune opposition n=a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 14 décembre 2006, d=une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 6, 10e Avenue Ouest, propriété de monsieur Pierre Boucher;

Considérant que le Comité consultatif d=urbanisme a recommandé au conseil municipal l=acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Boucher sur la propriété du 6, 10^e Avenue Ouest, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien de l'espace entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché de 1,32 mètre au lieu de 2,5 mètres tel que décrit au tableau 8.2.2.b) du règlement No 93-385 de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-006

b) DÉROGATION MINEURE – MADAME ALINE LEBRUN

Considérant qu=aucune opposition n=a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 14 décembre 2006, d=une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 13, 10e Avenue Ouest, propriété de madame Aline Lebrun;

Considérant que le Comité consultatif d=urbanisme a recommandé au conseil municipal l=acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Aline Lebrun sur la propriété du 13, 10^e Avenue Ouest, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge de recul arrière à 0,53 mètre au lieu de 0,70 mètre et de l'avant toit à 0,23 mètre au lieu de 0,60 mètre tel que décrit au règlement No 93-385 de la Ville de Macamic.

QUE : La Ville de Macamic recommande toutefois au nouveau propriétaire de déplacer ce bâtiment dérogatoire.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-007

9. **REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le maire, Daniel Rancourt, soit nommé représentant municipal au sein de la Corporation de développement de Macamic en remplacement du conseiller Marc Frappier, et ce, à la demande de la Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-008

10. **FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA GARE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le maire, Daniel Rancourt, le conseiller Rock Morin, la conseillère Dianne Duchesne et le directeur général, Denis Bédard soient désignés pour siéger au nouveau comité de travail sur l'avenir de la gare et de s'adjoindre des représentants de la communauté.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-009

11. **FÉLICITATIONS AUX ORGANISATRICES DU BRUNCH**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic présente des félicitations aux organisatrices du brunch des bénévoles du 7 janvier dernier, soit à mesdames Lucette Bastien, Denise Dubois et Joëlle Rancourt.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu en décembre.

14. **Période de questions**

Aucune question.

2007-01-010

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu d'ajourner l'assemblée au 22 janvier 2007. Il est 20 h 15.